



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 35203

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de l'Institut français des relations internationales. Créée il y a vingt-cinq ans pour doter la France d'un centre indépendant de recherche et de débat sur les questions internationales, cette structure s'est hissée depuis au rang des principaux instituts mondiaux. Elle contribue ainsi à l'accroissement du rôle de la société civile dans ces questions et développe la présence de notre pays dans les enceintes internationales de recherche. Or, en 2003, l'IFRI a dû supporter une réduction brutale de 24 % des crédits apportés par l'Etat, remettant en question la poursuite de son projet de développement. Aussi, afin de rendre moins aléatoires ses ressources a-t-il proposé la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs. Il souhaiterait donc connaître l'état d'avancement de son analyse quant à ce document qui permettra de doter notre pays de l'un des plus grands instituts de recherche au monde en matière de relations internationales.

Texte de la réponse

L'Institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son Comité d'études et de recherche franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études ou de mises à disposition d'agents de l'Etat. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35203

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1707

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3161